

Cas	Disposition de la FIFA	Sanction
<p>Partie : Ibrahim Kargbo</p> <p>Fonction : Joueur</p> <p>Affiliation : Fédération Sierra-Léonaise de Football</p>	<p>Art. 69, al. 1 du Code disciplinaire de la FIFA (version 2017)</p>	<p>Décision de la Commission de Discipline de la FIFA : suspension à vie : 24 avril 2019</p>
<p>Cas d'Ibrahim Kargbo, joueur, Fédération Sierra-Léonaise de Football</p> <p>Matches : plusieurs matches internationaux et conspiration générale</p> <p><u>Procédures de la FIFA</u></p> <p>Entre novembre 2008 et août 2010M. Kargbo a échangé une correspondance importante avec M. Wilson Raj Perumal, un manipulateur de matches déjà condamné. Lorsque la FIFA a eu connaissance de cette correspondance, elle a ouvert une enquête préliminaire par le biais de son département Intégrité.</p> <p>Celle-ci a révélé que M. Kargbo avait conspiré avec M. Perumal afin de manipuler le résultat de plusieurs matches nationaux et internationaux à des fins de paris. Il a également conspiré avec M. Perumal afin d'approcher et recruter d'autres joueurs sierra-léonais afin qu'ils jouent selon les instructions qui leur seraient fournies dans une optique de manipulation de matches.</p> <p>En outre, M. Kargbo a accepté de l'argent de la part de M. Perumal pour influencer et manipuler le résultat de matches internationaux et nationaux.</p> <p><u>Conclusion</u></p> <p>L'enquête préliminaire a débouché sur l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de M. Kargbo. Le 24 avril 2019, la Commission de Discipline de la FIFA a suspendu à vie M. Kargbo pour avoir enfreint l'art. 69, al. 1 du Code disciplinaire de la FIFA (version 2017).</p>		